

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécyc
séance du 01 décembre 2023**

Date de la convocation
27/11/2023

Date d'affichage
27/11/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Réf : 2023_034

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de Bourges le
19.12.2023*

*Et publication ou notification du
19.12.2023*

L'an 2023 et le 01 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (arrivée 19h45), CHOLLET Fanny, JOUAN Séverine ; FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CACHO Magalie (a donné pouvoir à FERRAND Christian), CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à BRAS Elodie), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à CHOLLET Fanny), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à LAUNAY Aurélien), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à SARREAU Philippe)

Secrétaire de séance : Mme Fanny CHOLLET

Décision Modificative Budgétaire

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser une modification budgétaire.

La participation de la commune aux travaux et à la maintenance de l'éclairage public a fait l'objet d'une demande de paiement du Syndicat Départemental d'Energie (SDE 18), pour des travaux réalisés en 2022, mais la ligne budgétaire prévue n'est pas suffisante.

Il est donc nécessaire de faire une modification budgétaire pour pouvoir régler les factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions), adopte la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre – Article	Montant proposé
D	Investissement	2313 - Constructions	- 3 000€
D	Investissement	2041582 – Bâtiments et installations	+ 3 000€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 06 décembre 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

